CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. LUCIEN LIMOUSIN

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Décembre 2019

<u>OBJET</u>: Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Attribution et transferts d'aides financières pour la compétence nouvelle Eclairage public- Partenariat Métropolitain - Année 2019 - 1ère répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, au titre du Partenariat Métropolitain, des aides financières pour un montant total de 365 797 €, soit une dépense subventionnable globale de 522 567 €HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'acter le transfert des aides financières départementales allouées pour des travaux d'éclairage public et présentées en annexe 2 au rapport, au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, soit un montant total de 2.012.776 € sur une dépense subventionnable globale de 3.015.073 €HT;
- d'accorder à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, un délai supplémentaire d'une année non renouvelable pour solliciter le versement des aides financières départementales transférées pour les opérations dont le détail figure en annexe 2 au rapport ;
- d'autoriser le 15ème vice-président du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe 3 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées